



Mardi 30 juin 2026

Lettre d'information bimensuelle n°100

La lettre de la sénatrice

Madame, Monsieur, Chers (ères) Elus (es),

Notre pays vient de traverser l'un des épisodes de canicule les plus intenses de son histoire. Soixante-douze départements ont été placés en vigilance rouge, avec des températures dépassant les 40°C plusieurs jours durant. Dans certaines écoles, les salles de classe ont dépassé les 35 °C. Des chambres d'hôpital, comme de nombreux logements, se sont transformés en véritables bouilloires thermiques. Pour de nombreux salariés, les conditions de travail sont devenues extrêmement difficiles, voire impossibles.

Comme à chaque crise, les élus locaux ont été en première ligne pour accompagner et protéger nos concitoyens les plus fragiles, souvent avec les moyens du bord.

Depuis des décennies, les scientifiques alertent sur les conséquences du dérèglement climatique. Pourtant, les moyens consacrés à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'adaptation restent largement insuffisants. En réduisant les crédits dédiés à la transition écologique, notamment le Fonds vert, sur lequel j'ai interpellé le Gouvernement la semaine dernière, et en affaiblissant les moyens des collectivités territoriales, des services publics et de la rénovation thermique, les choix budgétaires successifs compromettent notre capacité à faire face aux défis climatiques et laissent les élus bien seuls dans la gestion de crise.

Cette réalité touche aussi de plein fouet notre agriculture. Alors que le Sénat débute l'examen du projet de loi d'urgence agricole, chacun mesure combien les épisodes climatiques extrêmes fragilisent les exploitations, les récoltes et les revenus. Mais répondre à cette urgence ne peut consister à opposer agriculture et environnement ou à détricoter les règles de protection de la biodiversité. L'urgence est d'abord de permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail, en garantissant des prix rémunérateurs, en régulant davantage les marchés, en luttant contre la concurrence déloyale et en accompagnant les exploitations dans leur adaptation au changement climatique. Défendre notre souveraineté alimentaire suppose de soutenir celles et ceux qui nous nourrissent, sans renoncer aux exigences environnementales qui conditionnent l'avenir même de notre agriculture et celui des générations futures.

Face à ces défis, qu'ils soient climatiques, agricoles ou sociaux, notre responsabilité est d'agir avec cohérence et détermination. Les crises que nous traversons ne sont pas des fatalités. Elles exigent des politiques publiques ambitieuses, des moyens à la hauteur et une volonté constante de placer l'intérêt général au cœur de nos décisions.

Bonne lecture à vous toutes et tous,

Très chaleureusement,

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

Commission Mixte Paritaire – Proposition de loi visant à réguler la fast fashion



Lundi 29 juin, je suis intervenue dans l'Hémicycle à l'occasion de l'examen des conclusions de la Commission Mixte Paritaire sur la proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile. Cette intervention s'inscrit dans la continuité de mon engagement sur ce texte depuis sa première lecture au Sénat.

La fast fashion, cette mode jetable dopée aux prix trop bas, représente un défi environnemental et social majeur. En France, 3,5 milliards de vêtements, chaussures et articles de maison ont été achetés en 2024, soit près de 50 articles textiles par habitant et par an. Pendant ce temps, l'industrie textile est désormais responsable de 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et moins de 3 % des vêtements vendus en France y sont fabriqués.

Ce texte issu de la CMP comporte des avancées réelles, notamment un malus financier et l'interdiction de la publicité de la mode ultra express. Mais il présente aussi de grandes lacunes puisque les critères sociaux que nous avons portés en première lecture (respect des droits humains, niveau des salaires) n'ont pas été retenus. La définition très restrictive retenue risque de ne cibler que quelques enseignes comme Shein ou Temu, laissant de côté l'essentiel du problème, à savoir la surconsommation et la course aux prix toujours plus bas.

Une véritable régulation de ce secteur implique d'interdire les produits qui ne répondent pas à nos exigences sociales et environnementales, et de reconstruire le secteur textile en France qui a déjà perdu deux tiers de ses emplois entre 1990 et 2016.

Consciente de ces limites mais soucieuse de soutenir cette première initiative, j'ai voté favorablement les conclusions de la CMP, comme je l'avais fait lors des lectures précédentes. Le chemin vers un changement de modèle économique reste long. Une grande part de la réponse devra venir de l'Union européenne et de sa capacité à réguler ce marché à l'échelle du continent.

Projet de loi de simplification des normes applicables aux collectivités territoriales

Le Sénat a adopté, dans la nuit du 24 au 25 juin, le projet de loi de simplification des normes applicables aux collectivités territoriales. Ce texte de 38 articles porte l'ambition d'alléger certaines contraintes administratives et à offrir davantage de souplesse aux élus locaux, notamment en matière d'urbanisme et de consommation foncière.

Il s'inscrit dans la continuité des démarches de simplification engagées à la suite du rapport de Boris Ravignon, ainsi que des réformes successives de la décentralisation.

Le Sénat a apporté un très grand nombre de modifications à ce texte puisque près de 300 amendements ont été adoptés, sur des sujets allant de l'urbanisme à l'intercommunalité en passant par les finances locales. Il a notamment supprimé **la disposition prévoyant de rendre facultative la création d'un centre communal d'action sociale (CCAS) dans les communes de plus de 1 500 habitants**, pour laquelle j'avais été interpellée.

Parmi les principales évolutions figurent :



LOI DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

CE QUI CHANGE POUR LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

PARMI LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS FIGURENT :



La suppression de la mesure relative à la modification des statuts d'un EPCI, afin de préserver la place des communes au sein de l'intercommunalité.



La préservation de la faculté d'opposition d'une commune aux dispositions qui la concernent lors de l'élaboration ou de la révision d'un plan local d'urbanisme intercommunal.



La permission aux maires et aux présidents d'EPCI confrontés à des besoins particuliers en matière de logement de déroger aux règles du plan local d'urbanisme pour favoriser la construction de résidences principales.



Le prolongement de deux ans (jusqu'en 2029) du dispositif de promotion interne des secrétaires généraux de mairie (SGM) de catégorie C vers la catégorie B, pour les fonctionnaires ayant exercé cette fonction pendant quatre ans dans une commune de moins de 2 000 habitants, ainsi que la création d'un mécanisme de mutualisation permettant d'assurer leur remplacement temporaire.



L'amélioration de la prise en compte des avis du conseil national d'évaluation des normes (CNEN), par une obligation de motivation renforcée pour le gouvernement en cas de maintien d'un projet de texte ayant reçu un premier avis défavorable.



L'application du principe « dites-le nous une fois » aux demandes de subvention des communes.



L'abaissement à dix ans (au lieu de quinze) du délai de droit commun d'acquisition des biens sans maître à compter de l'ouverture de la succession dont ils dépendent.



La suppression de l'interdiction, jugée « incompréhensible », de recruter des agents contractuels aux postes de direction générale des services dans les communes de moins de 40 000 habitants.



La possibilité de substituer les PLUi aux SCoT lorsque l'ensemble des EPCI compris dans le périmètre d'un SCoT en disposent, afin d'éviter les doublons de planification.



La clarification des conditions de liquidation des droits à la retraite des maires et adjoints bénéficiant de la bonification d'un trimestre par mandat, issue de la loi sur le statut de l'élu, afin que les élus ayant liquidé leurs droits à compter du 24 décembre 2025 puissent en bénéficier.



La possibilité pour les communes d'accéder au Répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS), jusqu'ici réservé aux services de la Sécurité sociale, de France Travail et de l'État.



La simplification de la procédure de révision des chartes des parcs naturels régionaux, aujourd'hui longue et coûteuse.

D'autres mesures ont été adoptées, notamment le principe de « *défusion* » de communes, l'extension du scrutin secret dans les intercommunalités pour des décisions structurantes comme le budget, et la possibilité pour les communes de reprendre des compétences obligatoires auparavant transférées à leur intercommunalité.

Si certaines avancées sont à saluer, ce texte répond toutefois de manière insuffisante aux attentes des élus locaux. Plusieurs dispositions restent éloignées des difficultés concrètes rencontrées par les collectivités, tandis que certaines soulèvent des interrogations quant à leurs conséquences sur l'équilibre institutionnel et démocratique. Pour toutes ces raisons, mon groupe parlementaire s'est abstenu.

Projet de loi de sécurisation du travail le 1er mai



Le 16 juin, le Sénat a adopté, par 229 voix contre 110, le projet de loi du Gouvernement ouvrant la possibilité, pour certains boulangers et fleuristes, de faire travailler leurs salariés le 1er mai.

Ce texte autorise les entreprises inscrites au registre national des entreprises en tant qu'« entreprises du secteur des métiers et de l'artisanat » à employer des salariés sur la base du volontariat le 1er mai, seul jour de l'année chômé et payé.

Ce projet de loi s'inscrit dans la continuité d'une première proposition de loi déposée en avril dernier et adoptée au Sénat en juillet puis abandonnée à la suite d'une forte mobilisation syndicale. Entre-temps, un nouveau texte a été débattu à l'Assemblée nationale puis transmis au Sénat.

Craignant que cette évolution ouvre la voie à une banalisation du travail les jours fériés au bénéfice des grandes enseignes davantage que des artisans, nous avons exprimé notre opposition à ce texte, avec l'ensemble des groupes de gauche, en appelant à ouvrir un débat plus large sur le sens du travail, sa pénibilité et le niveau des salaires.

Par ailleurs, alors que les artisans peuvent déjà ouvrir leur établissement le 1er mai sans faire travailler leurs salariés, nous nous interrogeons sur la réalité du volontariat dans la relation de travail, ainsi que sur l'affaiblissement progressif des protections collectives.

Il revient désormais à l'Assemblée nationale d'examiner le projet de loi.

Question écrite - Fin des encaissements par chèque et titre interbancaire de paiement au Trésor public

J'ai interpellé le ministre de l'Action et des Comptes publics pour dénoncer la suppression programmée des paiements par chèque et titre interbancaire de paiement au Trésor public.

Cette dématérialisation, engagée au nom de la rentabilité, est menée sans réelle étude d'impact et sans solutions suffisantes pour accompagner les usagers concernés. Elle constitue un véritable recul du service public pour de nombreux citoyens, notamment les plus fragiles, les collectivités et les territoires déjà confrontés à la fracture numérique.



Fin des encaissements par chèque et titre interbancaire de paiement au Trésor public

Madame Marie-Claude VARAILLAS attire l'attention de Monsieur le ministre de l'Action et des Comptes publics sur la fin des encaissements par chèque et titre interbancaire de paiement au Trésor public.

Depuis mars 2026, les professionnels ne peuvent plus régler le Trésor public par chèque ni par titre interbancaire de paiement (TIP). Ces modes de paiement disparaîtront également pour l'ensemble des usagers et des collectivités à l'été 2027.

Ainsi, après la fermeture des centres de traitement des chèques de Lille et de Créteil en 2023, celui de Rennes, le dernier encore en activité et dont la gestion a été confiée au prestataire privé Tessi, doit lui aussi fermer à l'été 2027. Les Finances publiques encouragent d'ores et déjà le recours à d'autres modes de paiement, notamment la plateforme PayFiP ou encore Wero, un système européen de virement instantané par téléphone.

Cette décision a été prise sans étude d'impact ni moyens supplémentaires et risque d'avoir des conséquences importantes, déjà dénoncées par les syndicats et les associations de consommateurs. En effet, la dématérialisation des moyens de paiement pénalise les usagers les plus fragiles, en particulier dans les territoires ruraux : personnes âgées, publics éloignés du numérique, peu à l'aise avec l'informatique ou n'y ayant tout simplement pas accès, publics non mobiles, etc. Elle met également en difficulté certaines collectivités qui ne disposent pas de terminal de paiement électronique en raison du coût, ainsi que les associations pour lesquelles le chèque demeure l'unique moyen de paiement. La suppression de ces modes de règlement constitue donc un recul de l'accès au service public.

Certes, le volume de chèques traités par les Finances publiques diminue chaque année mais il représente encore près de 40 millions d'opérations, dont une part importante concerne le règlement de factures de services publics locaux (eau, cantine, crèche, hôpital, etc.). En outre, le traitement des chèques restants devra être effectué manuellement, pour un coût très largement supérieur à celui de la gestion industrielle actuelle.

Dans ces circonstances, elle interroge le ministre sur les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour accompagner les collectivités et les usagers qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser les chèques et les titres interbancaires de paiement.

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PÉRIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85

**Fonds vert et
petites
communes**

**Alerte sur les
entreprises de**

Alors que les collectivités doivent faire face à l'urgence climatique, les crédits du Fonds vert ne cessent de diminuer. Ainsi, l'enveloppe a été divisée par trois depuis sa création. Une situation ubuesque sur laquelle j'ai alerté le Gouvernement.



Objet : Insuffisance des crédits du Fonds vert face à l'urgence climatique et à l'adaptation des petites communes

Mme Marie-Claude Varailas attire l'attention de Mme la ministre de la Transition écologique sur l'insuffisance des crédits du Fonds vert face à l'urgence climatique et à l'adaptation des petites communes. Si cette orientation est bienvenue, elle reste largement insuffisante au regard des besoins. Les crédits du Fonds vert sont en effet passés de 2,4 milliards d'euros en 2024 à 837 millions en 2026. Flécher la moitié d'une enveloppe déjà amputée des deux tiers ne constitue pas une réponse à la hauteur de la crise.

Le fonds Vert, créé en 2023 pour accélérer la transition écologique dans les territoires, a subi de nombreuses coupes budgétaires successives au point d'avoir été divisé par trois depuis sa création.

Lors des questions au gouvernement du 24 juin 2026, Mme la ministre a annoncé le fléchage prioritaire de 50 % des crédits du Fonds vert vers les collectivités de petite taille pour financer des travaux d'adaptation et de rénovation énergétique. Si cette orientation est bienvenue, elle reste largement insuffisante au regard des besoins. Les crédits du Fonds vert sont en effet passés de 2,4 milliards d'euros en 2024 à 837 millions en 2026. Flécher la moitié d'une enveloppe déjà amputée des deux tiers ne constitue pas une réponse à la hauteur de la crise.

Pour répondre aux exigences de la transition écologique et respecter les engagements climatiques de la France, les collectivités territoriales devraient mobiliser 21 milliards d'euros d'investissements supplémentaires par an d'ici 2030, selon les travaux de l'Inspection générale des finances et du Conseil général de l'environnement et du développement durable.

1 800 écoles ont dû fermer et 8 000 autres ont été obligées d'adapter leurs horaires. Ces chiffres illustrent à eux seuls le retard pris dans la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (6 000 écoles financées à ce jour sur les 48 000 établissements de l'enseignement primaire recensés en France).

Les circulaires nationales adressées aux préfets depuis 2024 leur demandant d'exclure autant que possible les cumuls entre Fonds vert et autres dotations (DUE, DSI) pénalisent les petites communes qui se trouvent contraintes de choisir entre deux guichets si où elles auraient besoin des deux.

Aussi, elle lui demande une révision à la hausse de l'enveloppe globale du Fonds vert lors du prochain projet de loi de finances et les mesures envisagées pour simplifier l'accès au Fonds vert pour les communes rurales.

Permanence parlementaire - 1 Espace Louis Arago 1, place du 8 Mai 1945 - 24000 Périgueux
Téléphone : 05 53 11 11 11 / mcv.varailas@senat.fr

transport sanitaire

J'ai alerté le Gouvernement sur les difficultés financières des entreprises de transport sanitaire, confrontées à une forte hausse de leurs charges. Cette situation fragilise les entreprises, les emplois et la permanence des soins, en particulier dans les territoires ruraux comme la Dordogne.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Question écrite sur les entreprises de transport sanitaire

Mme Marie-Claude Varailas attire l'attention de Monsieur le ministre du Travail et des Solidarités sur la situation précaire des entreprises de transport sanitaire.

Mobilisées jour et nuit, y compris les week-ends et jours fériés, ces entreprises assurent le transport des personnes malades ou blessées des établissements de santé vers leur domicile et participent à l'aide médicale urgente. Elles jouent un rôle essentiel dans la continuité des soins, particulièrement dans les territoires ruraux confrontés à la désertification médicale et aux difficultés de mobilité.

Or, la profession alerte depuis plusieurs mois sur la dégradation de la situation financière des structures. Depuis la crise sanitaire, l'inflation et la hausse du coût des carburants, ont fortement alourdi les charges des entreprises, avec une augmentation estimée à près de 25 % par les organisations représentatives.

Dans le même temps, les tarifs applicables au transport sanitaire urgent préhospitalier, qui représente une part importante de leur activité, n'ont pas été revalorisés depuis 2018. Cette situation pèse également sur la rémunération des ambulanciers qui, malgré les contraintes inhérentes au métier et les diplômes et formations requis, perçoivent souvent des salaires proches du SMIC. Elle fragilise ainsi l'attractivité de ces métiers et menace la pérennité de nombreuses entreprises.

Cette situation suscite l'inquiétude des professionnels du transport sanitaire, alors même qu'ils ont consenti d'importants efforts afin de participer à la maîtrise des dépenses de santé, notamment par le développement du transport partagé.

Aujourd'hui, certaines entreprises envisagent de réduire leur participation aux gardes de transport sanitaire urgent voire de cesser toute activité. Une telle évolution risquerait d'affaiblir la permanence des soins, d'accroître la pression sur les services de secours et d'urgence et, à terme, de compromettre l'accès aux soins, en particulier dans les territoires ruraux.

Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre à l'urgence de cette situation, revaloriser les tarifs du transport sanitaire et garantir la pérennité de cette activité essentielle à l'accès aux soins de nos concitoyens.

• ERNEST LAURE ARAGON • 1 PLACE DU 8 MAI 1945 - 24000 PÉRIGUEUX
15, RUE DE YANKEE - 75020 PARIS CEDEX 06

mcv.varailas@senat.fr - 06 33 36 06 85

CIRCONSCRIPTION

Rencontre avec les collégiens de Michel de Montaigne



Vendredi 19 juin, je suis intervenue au collège Michel de Montaigne à Périgueux où j'ai eu le plaisir d'échanger avec une classe de 4e curieuse et attentive à la vie démocratique.

Au cours de cet échange, les élèves ont abordé de nombreux sujets qu'ils avaient travaillés en amont avec leurs professeurs : la ruralité, la place des femmes en politique, le fonctionnement du Sénat, le rôle d'une élue et les responsabilités qui l'accompagnent.

Une fois de plus, j'ai pu constater que ces moments de dialogue avec la jeunesse sont précieux.

Bravo aux élèves et à leur professeur pour ce travail mené autour de la citoyenneté, des valeurs de la République et du fonctionnement de nos institutions.

SAINT CYPRIEN - Passation de commandement au centre de secours



Le 19 juin, le lieutenant Jérôme Laurier a pris la direction du centre de secours de Saint-Cyprien, succédant au lieutenant Laurent Fasseur. À la tête du centre depuis 2019, ce dernier a souhaité reprendre ses fonctions d'adjoint.

Fort d'une solide expérience, le lieutenant Laurier est également récemment diplômé de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP).

Comme de nombreux centres de secours en milieu rural, celui de Saint-Cyprien repose sur l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires et peut compter sur celui des jeunes sapeurs-pompiers. Il réalise en moyenne 1,5 intervention par jour, une activité qui s'intensifie à l'approche de la période estivale. Les fortes chaleurs de ces derniers jours renforcent en effet la vigilance face au risque de feux de forêt, soulignant le rôle essentiel des équipes pour porter secours à la population et protéger les espaces naturels.

Félicitations au lieutenant Jérôme Laurier pour sa prise de commandement, ainsi qu'au lieutenant Laurent Fasseur pour les années passées à la tête du centre et pour la poursuite de son engagement au sein du SDIS.

Commémoration des tragiques événements du 21 juin 1944 à SAINT GERMAIN ET MONS



Le 21 juin, j'ai participé à la cérémonie de commémoration des combats de Mouleydier, organisée à Saint-Germain et Mons puis à Mouleydier, en hommage aux victimes des événements tragiques du 21 juin 1944.

Ce jour-là, les soldats de la 11e division blindée de la Wehrmacht pénétraient dans le village de Mouleydier après avoir été repoussés à deux reprises par les maquisards. La répression fut d'une extrême violence : 54 résistants furent exécutés, dont une trentaine à Pressignac, et 170 maisons furent pillées avant d'être détruites à l'explosif.

Comme chaque année, les neuf communes martyrs Mouleydier, Pressignac-Vicq, Cause-de-Clérans, Mauzac-et-Grand-Castang, Saint-Germain-et-Mons, Lalinde, Sainte-Foy-de-Longas, Saint-Capraise-de-Lalinde et Val de Louyre et Caudeau (Sainte-Alvère), se sont réunies pour honorer la mémoire des victimes et transmettre le souvenir de ces événements aux jeunes générations.

À travers cette cérémonie, c'est le courage des résistants et l'attachement à la liberté et à la paix qui ont une nouvelle fois été salués.

Inauguration piscine municipale du Bugue



Dimanche 21 juin, à l'invitation de Bernard Crouzet, maire du Bugue, j'ai eu le plaisir de participer à l'inauguration de la piscine municipale, un équipement emblématique qui retrouve aujourd'hui toute sa place dans la vie locale.

Très attendue par les habitants, cette réouverture marque l'aboutissement d'un engagement fort de la municipalité après plusieurs années de fermeture et d'importants travaux de rénovation. Je tiens à saluer le travail de l'équipe municipale, des agents territoriaux et des entreprises qui ont contribué à la réussite de ce projet.

Au-delà de sa vocation sportive et de loisirs, cette piscine constitue un véritable service de proximité, particulièrement précieux en période de fortes chaleurs. Elle participe également à l'attractivité du territoire en offrant aux habitants comme aux visiteurs un espace de détente et de convivialité au cœur du village.

Les nombreux sourires observés lors de cette inauguration témoignent de l'attachement des Buguois à cet équipement chargé de souvenirs et de son importance pour les générations actuelles et futures.

Inauguration du Festival BD et Préhistoire au Buisson de Cadouin

Samedi 27 juin, j'ai eu le plaisir de participer à la deuxième édition du Festival BD & Préhistoire au Buisson-de-Cadouin à l'invitation de Mme la Maire Marie-Lise Marsat.

Malgré les fortes chaleurs, les organisateurs ont maintenu l'événement dans des espaces climatisés, permettant ainsi au public de profiter pleinement des rencontres, conférences, dédicaces et animations dans les meilleures conditions.

Un grand bravo aux organisateurs, aux bénévoles, aux auteurs, aux partenaires, aux équipes du cinéma, aux élus et à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle manifestation.



Rencontre avec la Fédération des chasseurs

Le 26 juin, j'ai été accueillie par la Fédération des chasseurs de la Dordogne, qui a vu un changement de sa présidence tout récemment avec l'élection de Jean-Paul Dubos.

À la rencontre des acteurs de la filière châtaigne du Périgord

J'ai eu le plaisir avec mon collègue Serge Mérillou de participer à la Journée de la Châtaigne 2026,

Un moment d'échange autour des enjeux qui se présentent pour les chasseurs de Dordogne alors que la Fédération a fait face à d'importants coûts de réparations en raison des dégâts causés par les sangliers en 2024-2025.

organisée à Cénac-et-Saint-Julien, un rendez-vous incontournable pour les acteurs de la castanéiculture en Dordogne.

Cette journée a réuni producteurs, chercheurs et techniciens autour des grands défis de la filière que sont l'adaptation du châtaignier au changement climatique, la valorisation de la production et la transmission des savoir-faire.

Les échanges, nourris par les dernières avancées scientifiques et les retours d'expérience de terrain, ont une nouvelle fois démontré le dynamisme de cette filière emblématique de notre territoire.

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE-K

[Cliquez ici](#)

Marie-Claude Varaillas
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varaillas@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varaillas.

[Se désinscrire](#)

